

Le Roy, Aubin (associé à Olivier Le Roy et Pierre Guillard, ce dernier est présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Les Le Roy sont un autre exemple de ces marchands mariniers du Croisic dont on suit le parcours sur plusieurs générations (GALLICE, « Les marchands... » et « Index des marchands mariniers du Croisic » sur site « Archives remarquables ») et qui, ayant acquis des œillets de saline tenus à foi, hommage et rachat prennent place parmi les feudataires soumis aux montres et à leurs spécifications d'équipement sans doute en remplacement du service militaire maritime auquel ils peuvent être également astreint. Toutefois, au Croisic, l'émergence des Le Roy ne s'observe qu'à compter de la seconde moitié du XV^e siècle et leurs origines restent inconnues. Sont-ils à rapprocher d'un exempt de fouage de Saint-André-des-Eaux ? Ils ne semblent pas être nobles – il ne figurent pas dans la réformation de la noblesse de la paroisse de Batz en 1513 et cotisent à la taxe de franc fief – et, mieux, autour des années 1540, ils se parent de la fonction de « marchand », du titre de « bourgeois » ou encore de celui de « *cives et maricator troiani oppidi* », bien que l'un d'entre eux se fasse également appeler « seigneur » de Kervaudu ». Manifestement, l'affirmation sociale est une préoccupation importante pour cette famille qui se place parmi celles qui comptent dans la première moitié du XVI^e siècle au Croisic. Elle s'investit dans la vie paroissiale et municipale, et s'allie aux autres familles croisicaises de premier plan. Le fait qu'à la montre, Aubin et Olivier le Roy soient associés à Pierre Guillard va dans le même sens. En effet, la présence groupée des trois personnes repose sur la volonté d'être présent à un niveau d'obligations militaires qui soient socialement le plus significatives possibles – ainsi figurent-ils parmi les « faisans ung archier » (transcription, f^o 5 et site « Archives remarquables ») – pour celui qui les assument, le moins contraignantes pour les « associés ». Ces objectifs sont permis par les liens familiaux existant entre les trois personnes : Olivier Le Roy est le fils aîné d'Aubin et Pierre Guillard, le beau-frère d'Olivier Le Roy, époux de Jeanne Le Talruz.

Dans le rentier ducal de 1452 du domaine de Guérande – qui prend en compte des informations antérieures mais dont les dates ne sont pas précisées –, sont enregistrés Jean Le Roy (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 [A], f^o 120 v^o) et Olivier Le Roy (*ibid.*, B 1489 A], f^o 98 v^o).

Le 18 décembre 1456, à Saint-André-des-Eaux, est entérinée l'exemption d'un feu un tiers de fouage au profit de Jean Savary et de Jean Le Roy (*ibid.*, B 131).

Jacques Le Roy, qui officie comme notaire dans la même paroisse, le 19 janvier 1493, doit être un descendant de celui-ci (*ibid.*, B 1479). Jean est-il à l'origine des Le Roy du Croisic ? L'affirmer reste des plus hypothétique.

Au Croisic, Olivier Le Roy, le 21 novembre 1460, est en possession d'un courtil rue saint-Yves (*ibid.*, B 1484, avec Guillaume Jego).

Un peu mieux informé est Jamet Le Roy. Lors des événements qui marquent la fin du règne du duc François II, Jamet semble être resté loyaliste, en atteste la présence de son nom dans le « *debitis* » de l'office de l'argenterie de François II présenté par Julien Thierry à la reine Anne, le 16 mars 1499, où il figure, parmi ceux qui prirent en gage des bijoux ducaux, pour une somme de 33 livres (*ibid.*, E 209/34, f° 2-2 v°). Dans le « pourvoay » (dénombrement) de 1495 de ce qui, dans la paroisse de Batz, est tenu de la seigneurie de Campsillon, est mentionné Jamet Le Roy et son épouse, Jean Cabelguen et son épouse, qui, tous les quatre, en tant qu'héritiers d'Yvon d'Ylispocé tiennent un œillet de saline (*ibid.*, 1 E 160, f° 15).

Il épouse Aliette d'Ylispocé. Il disparaît avant le 17 janvier 1500 (n.st.). En effet, à cette date sont évoqués la maison de la veuve et les héritiers de Jamet Le Roy, rue du Croisic (*ibid.*, B 1447).

Son fils, Guillaume, épouse Olive Éon (fille d'Olivier Éon et de Jeanne Lescotais, décédée à cette date, Olivier Éon étant alors époux, en troisièmes noces, de Catherine Cabelguen), qui, à « quatre heures du matin », donne naissance à Jacques qui a pour parrain Jacques Cadoret, chanoine et official de Guérande et Jacques Bonhomme chapelain des chapellenies Notre-Dame de Guérande et de Notre-Dame du Mourier à Batz (*ibid.*, 1 Mi ec 32, R 1] A)], f° 54), la qualité des parents et leur fonction sont significatives d'une notoriété. Guillaume est encore cité dans un achat fait vers 1524, avec Jean Gastinel de 12 œillets pour lequel Jean Cramzel, cousin d'Olive Éon, entendait faire jouer son droit de prémesse (droit selon lequel un membre d'un lignage parent dispose d'un droit de préemption ou de retrait sur la vente d'un bien d'un membre de ce lignage, la mesure étant destinée à maintenir les patrimoines nobles et le niveau des obligations militaires des feudataires) (*ibid.*, B 1465).

Jean Le Roy est un frère de Guillaume (il est enregistré comme tel le 28 avril 1517, lors du baptême de Jean Le Roy, fils de Guillaume et d'Olive Éon, fonds Freslon). Le 20 avril 1510, il est cité, avec Pierre et Guillaume Gastinel, dans une affaire qui les oppose à maître Jacques Lespervier accusé de « preiudice et vexacions » envers eux (Arch. dép. Loire-

Atlantique, B 20, f° 56), évocation au conseil). Jean se retrouve avec Gastinel (le prénom est omis), le 24 mars 1515. Ils obtiennent une enquête à propos de la prise d'une pinasse qu'Yvon Le Poitevin, leur facteur « conduisoit » et du « ravissement de biens tant en argent que plomb que autres choses » pris par des Espagnols (*ibid.*, B 22, f° 46 v°), la présence d'un facteur illustre une organisation commerciale élaborée qui font de Jean un armateur. Signe de son activité maritime, il est installé, en 1533, « sur le quai » dans la maison Mahé Vallet (*ibid.*, B 1492, f° 45 v°).

Jean Le Roy épouse Marie Bouchard, dont il est indiqué qu'elle tient le parc de Kerbouchart lors de la réformation du domaine royal de Batz effectuée en 1533 (*ibid.*, B 1493, f° 7).

Il disparaît avant le 16 juin 1540, date à laquelle est mentionnée sa veuve (*ibid.*, B 1446 ; *ibid.*, B 1524, f° 845). Celle-ci, Marie Bouchard, le 30 juin 1540, présente au roi un minu de ce qu'elle tient à foi, hommage et rachat du roi, soit 18 œillets prisés 10 livres de rente (*ibid.*, B 1465), le même jour elle rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 234 v°).

Bertrand Le Roy est, le 21 novembre 1511, présent à Bordeaux où il est qualifié de « chargeur » d'une *Marie* de Bordeaux qui, avec 19 tonneaux de vin, appareille vers Le Croisic (BERNARD, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400-vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968, t. III, p. 334).

Bertrand Le Roy épouse Perrine Cabelguen (registre des baptêmes du Croisic, 1509-1516), le 23 juin 1513, noble homme Rolland Quintin est parrain de leur fils Roland (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 Mi ec R 1] JA), f° 53).

Aubin Le Roy et Le Gruy (le prénom est omis), le 21 janvier 1522 (n. st.) sont cités dans une procédure entamée à propos d'un navire espagnol. Il est ordonné que l'affaire soit instruite devant la cour de Guérande, nonobstant un appel au Conseil émané du comte de Laval, gouverneur de la province (*ibid.*, B 27, f° 11 v°-12). Signe de la place occupée par Aubin Le Roy sur la place du Croisic, le 23 juillet 1523, il concourt, avec un navire de 180 tonneaux – c'est-à-dire d'une taille remarquable – portant 100 marinières, à la formation de la flotte levée au nom du roi, flotte à laquelle concourt également Guillaume Cayn, Jean Pen et Yvon « Riolle dit Artebotte » (Yvon Violle, dit Courtebotte) qui fournissent également un navire (CAILLO, *Notes sur Le Croisic*, Nantes, Impr. Charpentier, 1862, p. 88-90). Le 5 novembre 1523, avec Guillaume Jannyn, Jean Rival et Guillaume Bihan, il est en procès contre Guillaume Cayn (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 28, f° 200 v°). Est-ce lui (le prénom

est omis), alors que le 5 avril 1529, se fait pour la première fois la procession dans l'église Notre-Dame-de-Pitié récemment édifiée, qui est miseur de celle-ci succédant ainsi à Guinolay Enes (*ibid.*, 14 J 17/19).

Le 21 mars 1536, Aubin Le Roy est imposé au titre de la taxe de franc-fief pour 36 œillets de saline (16 acquis de Guillaume Sorel, seigneur de la Jalousie, pour 284 livres, et 20 de Pierre Madic, seigneur de Portmarzin pour 460 livres tournois) et verse 150 livres tournois au titre de la taxe (*ibid.*, B 3022, f° 26 et site « Archives remarquables »). Le 21 septembre 1539, qualifié de « seigneur de Kervaudu », il figure parmi ceux formant la « plus saine et maire partie des paroissiens » de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, 14 JJ Le Croisic 37, le titre paraît ici relever davantage d'une civilité que d'une qualification juridique). Le 4 mai 1540, il rend hommage au roi pour le moulin Calon et 25 œillets de saline (*ibid.*, B 2413, f° 147 v°-148).

Le 15 juin 1540, mentionné comme « honorable homme ...] marchand bourgeois », Aubin Le Roy présente un minu au roi pour ce qu'il tient de lui à foi, hommage et rachat soit 38 œillets prisés « communs ans » 18 livres de rente, son procureur étant, pour l'occasion, son fils Olivier (*ibid.*, B 1465). Il est encore cité les : 1^{er} juin (*ibid.*, B 1522, f° 924, aveu rendu à la seigneurie de Campsillon) ; 10 juin (*ibid.*, B 1484) et 15 juin 1540 (*ibid.*, B 1484) : 10 octobre 1542, dans les registres de baptême du Croisic, il est qualifié de « *cives et marcator troiani oppidi* » (*ibid.*, 1 Mi ec 32, R 1] B], f° 257) signe d'une affirmation identitaire et d'un civisme municipal qui repose sur une étymologie – fantaisiste – du toponyme Le Croisic qui signifierait « petite Troie » ; étymologie qui, elle-même, est en lien avec un mythe fondateur du royaume de Bretagne faisant de Brutus, petit-fils d'Énée, le premier souverain breton, et dont Alain Bouchart assure qu'il aurait débarqué près de l'estuaire de la Loire (GALLICE, *Guérande...*, p. 276-277). Aubin Le Roy se retrouve le 23 juin 1543 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1463) et le 5 décembre 1543, il est noté parmi ceux qui n'ont pas payé l'emprunt imposé par le roi en 1542, il doit 20 écus (*ibid.*, B 575, f° 18). Il épouse Aliette Le Pourceau. Il décède avant le 1^{er} août 1547, puisqu' à cette date un minu de rachat est présenté au roi par sa veuve et leurs enfants : Olivier ; Jacques ; Guillaume ; Isabelle, épouse d'Hervé Guyton (*ibid.*, 1 Mi ec 32, R 1] B], f° 28 v°, 40 v°, 63 v°, 151, 188 v° des 6 juillet 1527, 25 avril 1528, 19 octobre 1529, 2 janvier 1536, 31 janvier 1538) ; Catherine, veuve d'Yvon Tanguy ; Guillemette, épouse de Jean de Broerec ; Guyenne, épouse Adrien Chevreul. Dans ce minu de rachat, l y est déclaré 68 œillets de saline et la moitié du moulin qui fut à Alain

Bouchard – le moulin du Traict – l'autre moitié appartenant à Guillemette Le Bahoullec veuve de Jacques Le Mauguen (*ibid.*, B 1465 ; *ibid.*, B 2408, f° 60-60 v° 5 mai 1547).

Le 5 mai 1547, Olivier, Jacques et Thomas Le Roy, Hervé Guyton, époux d'Isabelle Le Roy, Catherine Le Roy, veuve d'Yvon Tanguy, « et autres », héritiers de feu Aubin Le Roy et Aliette Le Pourceau, père et mère « desdits Le Roy », font hommage au roi en raison d'œillettes de saline tenus en indivis (*ibid.*, B 2408, f° 60 v°).

Olivier Le Roy, noté « marchand » le 15 juin 1540, est le fils du précédent, il a épousé Jeanne Le Talruz, fille de Jean. Celle-ci, le 15 juin 1540, présente au roi un minu où sont déclarés 48 œillettes prisés 22 livres de rente et (*ibid.*, B 1484). Le 21 juin 1540, il rend hommage au roi, pour les biens possédés par son épouse (*ibid.*, B 2413, f° 218). En 1541, dans le rentier ducal, Jeanne est dite fille de Jean Le Talruz, qui a acquis 13 œillettes de Jean de Cleuz, lui-même fils de Pierre de Cleuz (*ibid.*, B 1493, f° 49).

D'autres Le Roy peuvent être cités :

- Les héritiers de Pierre et Jean dit « Dauphin ». Ils sont mentionnés le 12 mai 1457 (*ibid.*, B 1482).

- Jacques et Rolland. Ils se rencontrent le 23 octobre 1476 (*ibid.*, B 14550).

- Jacob Le Roy. Il est l'époux de Maria Cayphas (registre des baptêmes du Croisic, 1508).

- Yvon. Il est marié avec Adeline Le Berre (registre des baptêmes du Croisic, 1509).

- Jacques. Le 8 avril 1525, il est en procédure avec Vincent Le Bagouze touchant la ferme du prieuré de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 29, f° 52 v°), ce qui semble en faire un homme d'Église.

- André. Il est marié avec Catherine Le Dauphin (registre des baptêmes du Croisic, 1526).

- Guillemette. Épouse de Gilles Le Prestre, elle est mentionnée dans une procédure le 24 janvier 1526 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 30, f° 18, voir encore le 26 juillet 1532, où une évocation est accordée au procureur envers Jean du Boys, Gilles Le Prebre et sa femme (*ibid.*, B 34, f° 149). Est-ce elle qui, le 1^{er} août 1547, alors épouse de Jean de Biscaye figure parmi les héritiers de Aubin Le Roy et Aliette Le Rouxeau (*ibid.*, B 1465).

- Vincente. Elle est l'épouse de Guillaume Bihan (*ibid.*, 1 Mi ec 32, R 1] B], f° 42 v°, 121, 200, 218, des 24 juin 1528, 28 octobre 1533, 31 octobre 1538, 7 décembre 1539).

- Jean. Il est marié avec Guillemette Conan, 1529.

- Guillaume. Il est l'époux d'Isabelle Madec (registre des baptêmes du Croisic, 1535).

- Guillaume. Il est marié avec Jeanne Ponabat (registre des baptêmes du Croisic, 1538).

- Guyonne. Elle est l'épouse de François Groy (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 Mi ec 32, R 1] B], f° 176 v°, 208, des 5 août 1537, 12 mai 1539).

- Jean. Il épouse Marguerite Loysel (1539), il est sans doute celui qui, le 5 décembre 1543, est noté parmi ceux qui n'ont pas payé l'emprunt imposé par le roi en 1542 et qui doit 3 écus (*ibid.*, B 575, f° 18).

Ajoutons qu'en 1551, Jean Goueval, Bernard de Biarotte, Guillaume et Jacques Le Roy, capitaines du Croisic sont avec Raoullet « Carheix » (Carahès) requis « pour combat passetemps aux roy et royne a leur dite entrée » (Arch. mun. Nantes, AA 32/10-11,47, 51).

Alain GALLICE



Le Croisic, manoir de Kervaudi, état actuel



Le Croisic, manoir de Kervaudi, état actuel

GALLICE Alain, « Le Roy », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024